

2017_CT2_300

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - Zone d'Aménagement Concerté du Quartier de Lenfant à Aix-en-Provence - Concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires - Approbation du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC 2016)

Le 6 juillet 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 30 juin 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MENFI Jeannot – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RENAUDIN Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – YDE Marcel

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMAROUCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – BUCCI Dominique donne pouvoir à CALAFAT Roxane – DEVESA Brigitte donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à PELLENC Roger – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à HOUEIX Roger – MEÏ Roger donne pouvoir à PRIMO Yveline – MERCIER Arnaud donne pouvoir à FREGEAC Olivier – MERGER Reine donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane donne pouvoir à BOUDON Jacques – RAMOND Bernard donne pouvoir à MANCEL Joël – ROLANDO Christian donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – SALOMON Monique donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à TERME Françoise

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMEN Mireille – BORELLI Christian – BOYER Raoul – BURLE Christian – CHARRIN Philippe – CIOT Jean-David – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude – GALLESE Alexandre – GARELLA Jean-Brice – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MARTIN Régis – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – SUSINI Jules

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170706-2017_CT2_300- DE Date de télétransmission : 19/07/2017 Date de réception préfecture : 19/07/2017

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi

Zones d'activités

■ Séance du 6 juillet 2017

05_1_03

■ **Zone d'Aménagement Concerté du Quartier de Lenfant à Aix-en-Provence - Concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires - Approbation du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC 2016)**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Economie, Nouvelles Technologies, Enseignement Supérieur

■ Séance du 13 juillet 2017

3684

■ Zone d'Aménagement Concerté du Quartier de Lenfant à Aix-en-Provence - Concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires - Approbation du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC 2016)

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

L'opération d'aménagement de la ZAC de Lenfant à Aix-en-Provence est concédée à la SPLA Pays d'Aix Territoires depuis janvier 2010 pour son aménagement et sa commercialisation. Pour rappel, la ZAC de Lenfant est une opération de 36ha au total, dont la première tranche a permis de viabiliser 13 lots soit 7,5 ha de surfaces cessibles. La seconde tranche aujourd'hui en cours de réalisation permettra de créer 5,5 ha de surfaces cessibles.

Dans ce cadre, le traité de concession prévoit que le concessionnaire est chargé :

- de la maîtrise foncière, y compris par le biais de la mise en œuvre d'une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- des formalités légales, réglementaires et techniques liées à la réalisation de l'opération, (procédure Loi sur l'Eau) ;
- de la réalisation des ouvrages et équipements prévus au programme des équipements publics de la ZAC, y compris la remise des équipements à leur gestionnaire respectif ;
- de la commercialisation des lots ;
- de la gestion administrative, financière et comptable de l'opération.

La SPLA assure donc la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Des instances de suivi ont été mises en place afin d'assurer le contrôle analogue de l'opération par le concédant : il s'agit du comité technique de l'opération, qui s'est réuni une fois durant l'exercice écoulé et du comité de pilotage et d'agrément qui s'est réuni deux fois en 2016.

M é t r o p o l e A i x - M a r s e i l l e - P r o v e n c e

Par ailleurs, le concédant exerce un contrôle technique, financier et comptable sur l'opération notamment grâce à la production d'un compte-rendu annuel conforme à l'article L.300-5 du Code de l'Urbanisme.

Ainsi, l'article 29 du traité prévoit qu'indépendamment des divers documents élaborés dans le cadre de l'opération, le concessionnaire devra produire au plus tard le 15 mai de chaque année un compte-rendu comportant :

- le bilan prévisionnel et un plan de trésorerie actualisé,
- un tableau des acquisitions et cessions foncières réalisées pendant la durée de l'exercice écoulé,
- une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de réalisation de l'opération au cours de l'exercice écoulé comparées aux prévisions initiales et sur les prévisions de l'année à venir,
- un rapport spécifique sur la mise en œuvre de la démarche environnementale de l'opération,
- le cas échéant, le bilan de la mise en œuvre des conventions d'avances,
- le cas échéant, un tableau des subventions perçues et des subventions demandées pendant la durée de l'exercice écoulé auprès des autres personnes publiques, ainsi que le compte rendu d'utilisation des subventions perçues,
- un planning d'opération actualisé,
- un rapport sur les conditions d'exercice des prérogatives de puissance publique (expropriation, préemption...).

Synthèse du Compte Rendu Annuel à la Collectivité

Le rapport au Conseil d'Administration de la SPLA du 12 mai 2017 présente le CRAC 2016.

Compte rendu de l'année 2016 :

Durant l'année 2016, les actions suivantes ont été menées :

- Les travaux de la première tranche ont été achevés et réceptionnés par les services de la Métropole.
- Les études techniques de la seconde tranche ont été finalisées et les travaux lancés en septembre 2016.

Concernant la commercialisation, sur la tranche 1, hormis un lot actuellement sous option, l'ensemble des terrains a été vendu. Sur la tranche 2, seuls trois lots sur les dix commercialisés ne font pas l'objet d'option ou de promesse de vente, toutefois l'intérêt porté par plusieurs entreprises sur les lots restant devrait être formalisé en promesse courant 2017 après décision du comité d'agrément.

Concernant le réalisé 2016, celui-ci est en deçà des prévisions du CRAC 2015 en dépenses en raison du report au troisième trimestre 2016 du début des travaux de la deuxième tranche et donc des frais d'honoraires et de rémunération qui lui sont liés. Les produits des cessions des terrains ont également été en deçà des prévisions et ont dû être replanifiés en 2017.

Evolution du bilan

Le montant des recettes de cession attendu est toujours de 20,4 millions d'euros, et le total des dépenses est de 14,4 millions d'euros. En définitive, le bilan actualisé de l'opération reste stable et affiche un excédent de 5,97 millions d'euros, même si les dépenses et recettes ont été replanifiées pour être adaptées au planning opérationnel de réalisation et de commercialisation.

Perspectives 2017

En 2017, la voirie de la première tranche sera transférée à la Métropole, les travaux de viabilisation de la tranche 2 terminés et les travaux des espaces verts lancés.

Par ailleurs, les lots de la tranche 1 et 2 devraient être vendus ou sous promesse de vente.

Les bilans établis par la SPLA reprenant le réalisé à fin 2016, le prévisionnel pour les années à venir, et le nouveau bilan prévisionnel actualisé de l'opération sont joints en annexe.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.300-4 et suivants ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Les délibérations du Conseil communautaire de la CPA n°2001-A046 du 20 juillet 2001 déclarant d'intérêt communautaire l'aménagement du Quartier de l'Enfant à Aix-en-Provence et n°2006-A167 du 22 juin 2006 décidant le lancement de la procédure de ZAC ;
- La délibération du Conseil Communautaire n°2009-A221 du 11 décembre 2009 créant la ZAC ;

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170706-2017_CT2_300- DE Date de télétransmission : 19/07/2017 Date de réception préfecture : 19/07/2017

Métropole Aix-Marseille-Provence

- La délibération n°2010-A012 du Conseil communautaire de la CPA du 25 février 2010 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC et son programme des équipements publics ;
- La délibération n°2010_B026 du Bureau communautaire de la CPA du 4 février 2010 concédant la réalisation de la ZAC du Quartier de l'Enfant à la SPLA ;
- Le Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2016 de la ZAC du Quartier de Lenfant ci-joint.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Le procès verbal du Conseil d'Administration de la SPLA Pays d'Aix Territoires en date du 12 mai 2017 présentant le Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2016 de la ZAC du Quartier de Lenfant à Aix-en-Provence.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC 2016) de la SPLA Pays d'Aix Territoires relatif à l'opération d'aménagement de la ZAC de Lenfant à Aix-en-Provence.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Développement des entreprises,
Zones d'activités, Commerce et Artisanat

Gérard GAZAY

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 MAI 2017**

.....
7 - Métropole – Territoire du Pays d'Aix -Ville d'Aix en Provence
ZAC DE LENFANT

Compte rendu annuel à la collectivité (CRAC) - Année 2017

1/ Note de synthèse

ZAC de 36 ha phasée en deux tranches. Le projet prévoit principalement l'implantation de locaux industriels et d'activités.

Travaux

La première tranche de travaux de viabilisation correspondant à la prolongation de la rue des Frères Perret et l'élargissement de la partie Nord de la route de Lenfant et de l'avenue Delaunay a été achevée en 2015 et réceptionnée avec les services de la métropole en début d'année 2016.

La SPLA Pays d'Aix Territoires a, par ailleurs, finalisé en 2016 les études techniques de la seconde tranche de travaux de viabilisation correspondant à la création d'une voie nouvelle Est-Ouest, l'élargissement de la partie Sud de la route de Lenfant et la réalisation du giratoire d'entrée sur la RD59.

La consultation d'entreprises a permis de retenir le groupement Eurovia / Enit / SLE pour le lot 1 (VRD) pour un montant de marché de 2 429 316 € HT.

Les travaux ont démarré au dernier trimestre 2016 et se termineront fin 2017

En 2017, la SPLA Pays d'Aix Territoires lancera les travaux d'espaces verts estimé à 280 000 € HT.

Commercialisation

En 2016 la commercialisation des deux tranches opérationnelles s'est poursuivie dans le strict respect des décisions du comité de pilotage.

Tranche 1

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_300-
DE
Date de télétransmission : 19/07/2017
Date de réception préfecture : 19/07/2017

L'état de la commercialisation de la tranche 1 fin 2016 est le suivant :

LOTS	SOCIETES	M² TERRAIN	AVANCEMENT
1	Horizane <i>fabricant de cosmétiques</i>	4.300	Acte signé le 26 Mars 2015
3	Dégriff'stock <i>Vêtements prix dégriffés</i>	13.115	Acte signé le 21 Décembre 2016
4A	SCI Elmos pour Hylton <i>négociation de chaussures</i>	5.764	Promesse de vente signée le 16 Juillet 2015 Permis de construire accordé le 28/10/16 Acte programmé en Janvier 2017
4 B	Eurofins <i>tests produits</i>	10.500	Acte signé le 19 Février 2015
6 - 7	KSB <i>fabricant de pompes</i>	6.299	Acte signé le 16 Juillet 2015
8	Phlox <i>fabricant de Leds</i>	1.599	Acte signé le 6 Octobre 2015
9 - 10	Captain Tortue <i>Vente vêtements par représentant</i>	19.030	Acte signé le 3 Octobre 2014
11	SNI <i>Négoce International matériels de chantier</i>	10.000	Acte signé le 30 Juin 2016

Tranche 2

La commercialisation de la tranche 2 concerne environ 5,5 ha de terrain et permet de proposer d'une part, des lots de 1 500m², 3 000 m² et 6 000m² situés en façade, visibles depuis la rue Nicolas Ledoux (CD59) et d'autre part, des lots de 12 000 m² moyens situés au second plan. On notera la présence d'un Espace Boisé Classé au niveau du ruisseau Robert qui impacte une partie de certains lots de second plan (EBC = espace non constructible).

Le Comité de pilotage du 25 novembre 2015 a acté le lancement de la commercialisation de la seconde tranche de la ZAC de LENFANT. Une première vague d'attribution avait été actée.

Le comité de pilotage du 20 Juillet 2016 a complété le dispositif mis en place en fonction des désistements enregistrés et des nouvelles demandes reçues.

Ainsi, l'état de la commercialisation de la tranche 2 fin 2016 est le suivant :

LOTS	SOCIETES	M² TERRAIN	AVANCEMENT
14	CS INVEST Projet la poste	16 504	Signature promesse 2017
15 A	DM GROUPE Pôle ingénierie et avocats	1 875	Signature promesse 2017
15 B	QUADRARCHI Cabinet d'architecture	1 810	Signature promesse 2017
16 A	SI CONTACT Services informatiques	1 543	Signature promesse 2017
17	VERMILLON Siège social Peinture	3 087	Promesse signée

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_300-DE
Date de télétransmission : 19/07/2017
Date de réception préfecture : 19/07/2017

18-19	ANGE Siège social boulangerie	6 160	Signature promesse 2017
20	FIGUIERE Opérations d'activités	6 160	Signature promesse 2017

On notera depuis 2015 que 5 désistements ont été enregistrés :
MONEXT', SMII pour CAP GEMINI, LSA, RS Développement et POULALION. Ces sociétés ont trouvé par ailleurs des opportunités foncières mieux adaptées à leurs besoins.

2/ Compte rendu annuel à la collectivité

Ce point de situation étant fait, il y a lieu de présenter le bilan prévisionnel pour l'année 2016 par rapport à celui approuvé en 2015.

DEPENSES

Études

Le montant total des études est inchangé, seule la répartition annuelle est ajustée à la marge.

Acquisition foncière

Aucune modification par rapport au bilan 2015.

Travaux

Le montant total des travaux n'est pas modifié.

Les travaux concernant la viabilisation de la **première tranche** sont terminés et ont été soldés financièrement en 2015.

Le démarrage des travaux de viabilisation de la **tranche 2** a été lancé en 2016 conformément aux décisions du comité de pilotage.

La répartition envisagée des travaux est la suivante :

	2016	2017	2018	2019
Lot 1 VRD	5%	85%	10%	Parfait achèvement
Lot 2 Espaces Verts		100 %		

Honoraires

Aucune modification du montant total n'est nécessaire, seule la répartition est ajustée, corrélée à la planification des travaux.

Frais divers

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170706-2017_CT2_300- DE Date de télétransmission : 19/07/2017 Date de réception préfecture : 19/07/2017

Aucune modification du montant total n'est nécessaire, seule la répartition est ajustée.

Participation aux équipements

Aucune participation n'est à ce jour programmée.

Charges financières

Le montant total des frais financiers, correspondant à l'emprunt de 4.500.000 € qui a été contracté par la SPLA Pays d'Aix Territoires pour couvrir les écarts de trésorerie, est maintenu.

Rémunération

Aucune modification du montant total.

RECETTES

Cession

Les recettes de cession attendues à la signature des actes authentiques sont de l'ordre de 15.700.000 € réparties comme suit selon le rythme de la commercialisation constaté :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Tranche 1	25 %	30 %	25 %	15 %	5 %	
Tranche 2	-	-	-	25 %	55 %	20 %

Participation

Les montants des participations ZSC, Figuière, SMII aux financements des équipements publics ainsi que la participation en terrain de la Communauté du Pays d'Aix sont maintenus.

Il est à noter en 2016 l'enregistrement d'une participation autre de + 4 425€ HT correspondant à un remboursement GRDF lié au conventionnement dans le cadre des travaux de la tranche 1.

Autres Produits

On note une augmentation de ce poste de + 8 242 € HT liée d'une part à des remboursements de frais annexes par les opérateurs (branchements aux réseaux) et d'autre part, au remboursement de frais de contentieux lié à un litige survenu lors du

Appusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_300-
DE
Date de télétransmission : 19/07/2017
Date de réception préfecture : 19/07/2017

Remboursement préfinancement

Ce poste est augmenté en 2016 de + 1 173 € HT correspondants au remboursement de frais d'architecte coordinateur.

Produits financiers

Les produits financiers s'élèvent à + 257 485€ HT, soit + 3,14% pour l'exercice 2016.

CONCLUSION

Il ressort du bilan un excédent de l'ordre de 5 969 000€ HT soit pour l'exercice 2016 une amélioration du bilan de + 21 685 € HT liée principalement aux participations et produits financiers et frais de contentieux gagnés.

CR LC01 MTP Zac de L'Enfant Aix

Ligne	Intitulé	TVA	Bilan		Fin 2015		2016		2017		2018		2019		2020		Bilan	
			Approuvé	Réalisé	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Nouveau	Ecart
	RESULTAT D'EXPLOITATION		5 947 334	-174 682	-1 416 508	1 241 026	34 762	3 517 802	2 546 242	42 896	5 969 019							21 685
	DEPENSES		14 423 059	9 622 178	8 940 440	7 811 737	2 912 493	500 508	305 278	1 082 657								0
	RECETTES		98 765	17 810	14 586	3 224	20 000	20 000	20 000	19 955								97 765
	ACQUISITIONS ET FRAIS LIÉS		5 223 380	4 044 536	4 054 230	10 300	15 000	139 131	889 719									5 223 380
	TRAVAIL		6 638 500	4 001 384	3 455 273	546 111	2 559 894	259 251	46 941									6 638 500
	HONORAIRES		537 322	260 729	211 665	49 163	163 114	44 014	27 663	41 823								537 322
	FRAIS GÉNÉRAUX		62 466	35 711	22 867	12 844	10 000	7 000	5 000	4 735								62 466
	PARTICIPATION AUX ÉQUIPEMENTS PUBLICS																	
	CHARGES FINANCIÈRES		589 777	529 574	476 962	52 412	30 000	27 815	12 588									589 777
	REVENUS		1 047 849	732 641	624 937	107 915	114 430	116 358	53 975	30 485								1 047 849
	RECETTES		20 370 393	9 447 465	7 423 932	2 023 564	2 947 200	4 018 310	2 853 500	1 125 552								20 370 393
	CÉSSIONS TERRAINS ET IMMEUBLES		15 692 850	6 663 820	4 661 940	2 001 880	2 947 200	3 228 310	2 853 500									15 692 850
	PARTICIPATIONS		4 386 054	2 474 926	2 420 503	4 425		790 000										4 386 054
	SUBVENTIONS																	
	AUTRES PRODUITS		17 178	25 420	27 178	8 542												17 178
	PRODUITS FINANCIERS		249 641	257 455	269 641	7 844												249 641
	RETOURNEMENTS FINANCIERS		24 670	25 846	24 670	1 173												24 670
	FINANCEMENT																	
	AMORTISSEMENTS		10 611 000	8 999 571	8 425 286	514 286	514 286	-514 286	-514 286	-128 570								10 611 000
	EMPRUNTS (REMBOURSEMENT)		10 611 000	8 999 571	8 425 286	514 286	514 286	514 286	514 286	128 570								10 611 000
	110 Remboursement emprunt		4 500 000	2 828 571	2 314 286	514 286	514 286	514 286	514 286	128 570								4 500 000
	113 Remboursement ligne Trésorerie		6 111 000	6 111 000	6 111 000													6 111 000
	AVANCES (REMBOURSEMENT)																	
	TRÉSORERIE (SORTIES)																	
	MOBILISATIONS		10 611 000	10 611 000	10 611 000													10 611 000
	EMPRUNTS (ENCASSEMENTS)		10 611 000	10 611 000	10 611 000													10 611 000
	110 Encasement emprunt		4 500 000	4 500 000	4 500 000													4 500 000
	113 Encasement ligne Trésorerie		6 111 000	6 111 000	6 111 000													6 111 000
	AVANCES (ENCASSEMENTS)																	
	TRÉSORERIE (ENTRÉES)																	
	TRÉSORERIE																	
	16159 TTC		16 159 614	10 493 705	9 589 787	903 918	3 454 968	570 342	352 065	1 289 888								16 159 614
	16159 TTC		23 419 874	10 688 053	8 311 354	2 377 699	3 524 851	4 651 059	3 412 810	1 125 552								23 419 874
	TRÉSORERIE PERIODE		7 139 353	2 220 276	984 289	1 235 967	-1 067 620	3 003 516	2 033 956	-291 916								7 139 353
	TRÉSORERIE CUMUL					2 220 276	2 220 276	4 156 172	4 156 172	5 898 212								5 898 212
																		5 969 019

Le Conseil d'Administration approuve le présent Compte Rendu Annuel à la Collectivité.

Extrait certifié conforme
au procès verbal du Conseil
d'Administration de la SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES

Le Directeur
Jean-Louis VINCENT

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_300-DE
Date de télétransmission : 19/07/2017
Date de réception préfecture : 19/07/2017

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - Zone d'Aménagement Concerté du Quartier de Lenfant à Aix-en-Provence - Concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires - Approbation du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC 2016)

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	70
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	70
Majorité absolue	36
Pour	70
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 17 JUIN 2017

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_300-
DE
Date de télétransmission : 19/07/2017
Date de réception préfecture : 19/07/2017